

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

CH/AF

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 28 juin 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 21 juin 2012
2. Résolution relative à l'exploration par la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports de la possibilité de la mise en place d'un projet-pilote d'une école fondamentale bilingue offrant une alphabétisation en français et en allemand
- Echange de vues avec des enseignants promouvant l'idée d'une école bilingue
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Ben Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Emile Eicher, M. Gilles Roth, M. Serge Wilmes

Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Michel Lanners, M. Guy Strauss, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Paul Pettinger, Mme Linda Pettinger-Heggen, Ecole primaire luxembourgeoise francophone de Walferdange

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

Excusés : M. Jean-Paul Schaaf, Mme Tessy Scholtes

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 21 juin 2012

Le projet de procès-verbal susmentionné est approuvé.

2. Résolution relative à l'exploration par la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports de la possibilité de la mise en place d'un projet-pilote d'une école fondamentale bilingue offrant une alphabétisation en français et en allemand
- Echange de vues avec des enseignants promouvant l'idée d'une école bilingue

En introduction, M. André Bauler présente succinctement la résolution sous rubrique qu'il a déposée à la Chambre des Députés le 12 juin 2012 et qui a été votée lors de la séance publique du 14 juin 2012 (cf. annexe 1). Il estime en effet qu'il serait utile de procéder à un échange de vues au sujet de l'opportunité d'initier un projet-pilote d'une école fondamentale bilingue offrant à la fois une alphabétisation en français et en allemand.

A cet effet ont été invités deux enseignants qui promeuvent l'idée d'une telle école bilingue. Il s'agit en l'occurrence de M. Paul Pettinger et de Mme Linda Pettinger-Heggen, enseignants à l'Ecole primaire luxembourgeoise francophone de Walferdange.

A l'aide d'un document *PowerPoint*, les interlocuteurs précités présentent un projet d'école luxembourgeoise bilingue à double alphabétisation (français-allemand) qui a été élaboré par l'équipe pédagogique de l'Ecole primaire luxembourgeoise francophone de Walferdange et qui a bénéficié de la collaboration de certains professeurs de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education de l'Université du Luxembourg. S'il va sans dire que certains points du projet demandent encore à être précisés, les intervenants estiment toutefois qu'il peut constituer une base suffisante pour une mise en place.

Construit autour de la méthode de l'immersion, le projet propose une pédagogie plus performante pour enseigner les langues (française et allemande) à l'école fondamentale. Il devrait partant permettre aux élèves d'apprendre mieux et plus vite ces deux langues qui sont objets de sélection et d'orientation vers l'enseignement secondaire dit « classique » (par après : « enseignement secondaire »). En effet, force est de constater que les exigences très importantes en matière de langues dans l'enseignement secondaire sont souvent source d'échecs répétés, de difficultés scolaires et parfois même de rejet profond par rapport à une certaine langue. Or la maîtrise des langues reste un atout indiscutable et indispensable pour les jeunes. Grâce à la méthode de l'immersion, l'apprentissage des langues étrangères est moins ressenti par les élèves comme un *pensum*, dans la mesure où ils sont plutôt amenés à vivre les langues. Au lieu de faire figure uniquement de charge et d'obstacle, les langues sont ainsi susceptibles de constituer un véritable capital pour les jeunes.

A souligner que le projet préconisé est un projet pour *tous* les élèves et qu'il n'est nullement destiné à une communauté particulière. Il a pour objectif d'offrir à tous les élèves les meilleures chances d'apprendre le français et l'allemand et de maximiser ainsi leur accès à l'excellence.

Pour de plus amples renseignements, il est renvoyé à l'annexe 2 du présent procès-verbal. Retenons succinctement que la présentation proposée s'articule autour des axes suivants :

- La diapositive 3 reprend un certain nombre de constats concernant l'apprentissage des langues dans le système scolaire luxembourgeois. Une des singularités de ce système réside dans le fait que les enfants à être alphabétisés dans leur langue maternelle sont très peu nombreux. S'y ajoute que l'accès à l'enseignement secondaire est très conditionné par les compétences en langues, souvent en langue allemande.

Les enseignants de l'Ecole primaire luxembourgeoise francophone de Walferdange ont pu constater que de nombreux parents préféreraient inscrire leurs enfants dans l'école publique luxembourgeoise plutôt que dans des écoles privées. Or, force est de constater qu'au vu de leurs difficultés à assimiler la langue d'alphabétisation qui est l'allemand, ces élèves auraient alors peu de chances d'accéder à l'enseignement secondaire public. Ainsi, après avoir terminé leur parcours dans l'Ecole primaire luxembourgeoise francophone de Walferdange, de nombreux élèves s'orientent, bon gré mal gré, vers l'enseignement privé (cf. Collège et Lycée Vauban, écoles internationales) ou encore vers les écoles francophones situées dans les régions frontalières, le nombre de résidents luxembourgeois fréquentant des écoles des régions frontalières s'élevant actuellement à quelque 3.000.

- Les constats concernant l'accès à l'enseignement secondaire luxembourgeois sont corroborés par les représentations graphiques de la diapositive 4 consacrées à la répartition des élèves luxembourgeois et étrangers dans les différents ordres d'enseignement. Alors que dans l'enseignement fondamental, cette répartition atteint presque un équilibre (environ 52% d'élèves luxembourgeois et environ 48% d'élèves étrangers), les élèves étrangers ne représentent plus que quelque 18% de la population scolaire fréquentant l'enseignement secondaire. La majorité des élèves étrangers se retrouve en effet dans les différentes filières de l'enseignement secondaire technique, ou encore dans les écoles privées (10% des élèves étrangers) et dans des établissements scolaires des régions frontalières.

Face à ces constats, les auteurs du projet défendent le principe d'une école publique pour tous les élèves.

- Alors qu'à la diapositive 5 sont évoquées les conséquences découlant de la situation décrite ci-dessus, conséquences qui consistent en une certaine ségrégation socioculturelle des élèves, la diapositive 6 résume les principes sur lesquels est fondé le projet proposé. Il s'agit en l'occurrence des principes de l'égalité des chances (cf. ascenseur social) et du libre choix, cette dernière prémisses correspondant dans le présent cas au libre choix de (double) alphabétisation.

- Les diapositives 8 à 14 fournissent une présentation succincte du projet même tel qu'il est préconisé par ses auteurs. Le projet repose sur les trois piliers suivants (diapositive 11) : la méthode de l'immersion (diapositive 12), la mise en place de classes bilingues à choix d'alphabétisation ou à double alphabétisation (diapositive 13) et l'enseignement paritaire des langues (diapositive 14).

En ce qui concerne l'approche de l'*immersion*, il s'agit de créer un univers linguistique dans lequel la ou les langues à apprendre sont omniprésentes. Il importe en effet de profiter de la capacité innée des enfants d'absorber une langue. Cette approche devrait être fondée sur le principe « un maître, une langue ». Chaque enseignant ne s'adresserait donc que dans une seule langue aux élèves, ce qui permettrait à ces derniers d'identifier une langue à une personne.

Pour l'alphabétisation même peuvent être prises en considération deux options. Une première possibilité consiste à offrir le *choix de la langue d'alphabétisation* (français ou allemand), ce qui impliquerait qu'en fonction de ce choix, les élèves fréquenteraient deux classes partenaires parallèles. Mais comme les deux classes à vocation bilingue évolueraient ensemble, grâce à l'immersion, les élèves des deux classes auraient acquis les mêmes compétences dans les deux langues à la fin de l'enseignement fondamental. L'autre

modèle est fondé sur la *double alphabétisation* (français et allemand) au sein d'une même classe. Le choix du modèle à retenir devrait se faire en fonction de la population cible. En cas d'une répartition quasi équilibrée entre une population homogène francophone et une population homogène germanophone, la double alphabétisation peut dès le début se faire dans une même classe. Si la population scolaire est moins homogène quant à ses origines linguistiques, il serait préférable d'opter pour une immersion progressive.

En tout état de cause, les élèves des classes bilingues devraient bénéficier d'un *enseignement paritaire des deux langues*, susceptible de renforcer l'apprentissage de chacune de ces langues et de permettre des transferts. Dans cette optique, il importe que les langues visées ne soient pas seulement objets de cours mais aussi langues de cours, c'est-à-dire langues véhiculaires pour l'apprentissage d'autres matières.

- Pour mettre en œuvre ce projet, les intervenants proposent d'ouvrir dès que possible deux classes bilingues du cycle 1 ou, à défaut, du cycle 2, puis d'ouvrir progressivement les classes subséquentes (diapositive 15). A préciser qu'il serait parfaitement envisageable de mettre en place ces classes dans une école fondamentale publique existante (diapositive 10).

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Suite à une question relative aux langues véhiculaires, il est précisé qu'il faudrait envisager, pour les différentes matières, une alternance entre les deux langues véhiculaires préconisées, à savoir le français et l'allemand. Il importe en effet que les élèves assimilent dans les deux langues les terminologies spécifiques à chaque discipline.

- Dans l'état actuel du projet présenté, il est difficile de dire si les enfants bénéficiant d'une double alphabétisation auront, à la fin de leur parcours dans l'enseignement fondamental, un niveau linguistique identique ou supérieur à celui des enfants issus de l'école fondamentale luxembourgeoise « traditionnelle ». En tout cas, les intervenants estiment avoir pu constater en visitant des écoles bilingues en France et en Belgique que les compétences linguistiques de ces élèves sont en général supérieures à celles dont disposent les élèves à la fin de l'enseignement fondamental luxembourgeois.

Le projet en question vise à augmenter les compétences linguistiques des élèves pour accroître leurs chances d'accéder à l'enseignement secondaire. Dans cette optique, il ne faut pas non plus perdre de vue que de bonnes compétences linguistiques facilitent aussi l'accès aux autres matières.

Les intervenants pourront mettre à la disposition des membres de la Commission une liste des écoles bilingues qu'ils ont visitées.

- Tout en regrettant la fermeture imminente de l'Ecole primaire luxembourgeoise francophone de Walferdange, faute d'une base légale adéquate, le représentant du groupe politique « déi gréng » estime qu'au vu de l'hétérogénéité croissante de la population (scolaire), la question de la ou des langues d'alphabétisation revêt une importance capitale. En ce qui concerne le projet proposé, il demande toutefois encore à être clarifié et précisé.

Considérant que l'idée de l'immersion dans deux langues, en l'occurrence le français et l'allemand, semble difficile à mettre en œuvre, compte tenu de la diversité et de la multitude des langues parlées dans les écoles luxembourgeoises, et soulevant la question de savoir s'il ne serait pas plus bénéfique de tabler d'abord sur la langue dans laquelle l'enfant a le plus de facilités, l'orateur se prononce pour la mise en place d'un projet-pilote qui proposerait une alphabétisation en français dans une école publique luxembourgeoise, à côté des classes « traditionnelles » qui pratiquent l'alphabétisation en allemand. Un tel projet devrait être élaboré en étroite collaboration avec l'Université du Luxembourg, et sa mise en œuvre

devrait être confiée à des enseignants qui peuvent se prévaloir d'une certaine expérience en matière d'alphabétisation en français.

Le but visé, et par là le grand défi, consisterait à faire en sorte qu'à la fin de leur parcours dans l'enseignement fondamental, les élèves alphabétisés soit en allemand, soit en français atteignent plus ou moins le même niveau linguistique.

- En ce qui concerne l'Ecole primaire luxembourgeoise francophone de Walferdange, Mme la Ministre rappelle que cette école publique gérée directement par le MENFP existe depuis la fin des années 1960, sans avoir pour autant disposé d'une véritable base légale. Etant donné qu'en vertu de l'article 37 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, des classes étatiques peuvent uniquement être créées pour des enfants hospitalisés et pour des enfants nouvellement installés au Luxembourg, il aurait fallu une loi spéciale pour donner un statut officiel à cette école, ce à quoi il a été finalement renoncé.

Disposant initialement d'un corps enseignant de sept enseignants, l'école en compte encore trois pour l'année scolaire en cours. Même après la fermeture définitive de l'école, leur savoir-faire ne sera pas perdu, dans la mesure où en tant qu'agents de l'Etat, ces enseignants pourront intervenir dans des classes d'accueil.

S'il a été renoncé à doter l'Ecole primaire luxembourgeoise francophone de Walferdange d'un statut légal, c'est que la création d'une école fondamentale de l'Etat va de pair avec de nombreux questionnements et difficultés. D'un point de vue matériel se pose la question des moyens nécessaires pour doter une telle école des infrastructures adéquates. A souligner dans ce contexte que la seule école fondamentale étatique qui est actuellement en place, à savoir *Eis Schoul*, s'est vu mettre à disposition des infrastructures par la Ville de Luxembourg. Par ailleurs, il importerait de disposer d'une procédure transparente en matière d'admission des élèves, procédure qui obéisse à des critères clairement définis.

En relation avec le projet proposé d'une école bilingue se pose inévitablement la question de la place du luxembourgeois. En effet, une des difficultés supplémentaires du système éducatif luxembourgeois réside dans le fait qu'il est, à vrai dire, trilingue.

De surcroît, il ne faut pas oublier que la recherche menée à l'Université du Luxembourg au sujet de la problématique de l'enseignement des langues dans notre pays ne vient que d'être entamée. Ainsi, il n'existe pas encore de réponse établie à la question de savoir si les enfants ayant fréquenté une école bilingue auront le même niveau en français et en allemand que les élèves issus des classes « traditionnelles ». Dans la négative, ne conviendrait-il pas de leur offrir une filière adéquate également après l'enseignement fondamental ? Cette problématique renvoie à la question de l'opportunité de différencier les exigences linguistiques aussi dans l'enseignement secondaire.

En outre, pour appliquer le principe « un maître, une langue », il serait indiqué de pouvoir avoir recours à des enseignants parfaitement à l'aise dans la langue dans laquelle ils sont censés communiquer avec les élèves. Or il est peu probable de trouver suffisamment d'enseignants luxembourgeois qui répondent à ces critères, si bien qu'il semble difficile de systématiser une telle démarche. Quant au recrutement de *native speakers*, il se heurte à des problèmes liés au statut des fonctionnaires et employés publics, notamment en matière d'épreuves préliminaires de langues.

Toutefois, Mme la Ministre n'est pas opposée à la mise en place d'une école bilingue, à condition qu'il se trouve une commune partenaire, qu'il se constitue une équipe pédagogique adéquate qui bénéficie d'un encadrement de l'Université du Luxembourg et que soit définie une procédure claire pour le recrutement des élèves.

Dans ce contexte, il est signalé que la Ville de Luxembourg a déjà manifesté son intérêt pour un tel projet-pilote.

- Le représentant du groupe politique DP plaide pour la mise en place d'un projet-pilote d'une école fondamentale bilingue offrant à la fois une alphabétisation en français et en allemand et misant sur la méthode de l'immersion. Il estime qu'il faut mettre à profit la grande

réceptivité des enfants, et surtout des jeunes enfants, par rapport aux langues. Le principe « un enseignant, une langue » lui semble tout à fait fondé, quitte à ce que la langue en question ne soit pas forcément la langue maternelle de l'enseignant luxembourgeois, ce qui vaut d'ailleurs également dans le système en place.

- Au sujet de l'observation de Mme la Ministre selon laquelle le système éducatif luxembourgeois est de fait trilingue, les auteurs du projet précisent que bon nombre des enfants fréquentant l'Ecole primaire luxembourgeoise francophone de Walferdange parlent le luxembourgeois, sans jamais l'avoir appris à l'école, cet apprentissage s'étant plutôt fait par immersion dans le cadre d'activités extrascolaires.

- Rappelant que le concept de l'immersion renvoie à l'obligation d'apprendre une langue par nécessité, M. le Président met en doute l'adéquation de ce concept dans le contexte luxembourgeois. De fait, pour la plupart des enfants, la possibilité de l'immersion dans une seule langue n'existe pas au Luxembourg. Si une certaine immersion en français semble encore envisageable dans des milieux bien déterminés, une immersion en allemand est difficilement concevable.

L'orateur s'interroge aussi sur la viabilité d'un modèle fondé sur une alphabétisation parallèle en français et en allemand. Si une telle approche pourrait encore éventuellement porter ses fruits à l'oral, il ne faut pas perdre de vue que dans le système scolaire luxembourgeois, l'alphabétisation se fait essentiellement à l'écrit. Une double alphabétisation, qui se ferait parallèlement dans deux langues, à l'oral et à l'écrit, ne signifierait-elle pas une surcharge considérable pour la majorité des enfants ?

Quant à l'alphabétisation en français, il semble peu probable à l'intervenant que les élèves alphabétisés dans cette langue arrivent, à la fin de l'enseignement fondamental, au même niveau en allemand que les élèves alphabétisés en allemand.

Et de signaler encore que des études sur l'enseignement des langues au Luxembourg réalisées depuis 2004 ont révélé que le luxembourgeois est aussi largement utilisé dans les classes.

En réponse, les auteurs du projet font valoir que si leur concept est focalisé sur l'apprentissage du français et de l'allemand, c'est que ces deux langues revêtent une place fondamentale dans le système scolaire luxembourgeois où elles font souvent figure de critère de sélection. L'objectif du projet consiste à augmenter les chances de réussite des élèves dans les deux langues précitées.

En relation avec la question de la place de la troisième langue, c'est-à-dire, dans le cas présent, du luxembourgeois, les orateurs signalent que dans les écoles ABCM (Association pour le bilinguisme dès la classe maternelle) qu'ils ont visitées dans les régions frontalières, la langue régionale n'est pas non plus exclue du bain linguistique, étant donné que les enseignants la font intervenir à des moments déterminés, par des outils pédagogiques particuliers.

Pour ce qui est du principe « un enseignant, une langue », il semble tout à fait envisageable, selon les intervenants, qu'après une préparation adéquate, les enseignants luxembourgeois puissent travailler à chaque fois dans une seule langue. Evidemment, une telle approche présuppose le développement d'un concept afférent. Il s'agit d'un projet à mettre en œuvre progressivement par une équipe pédagogique, sur base d'un consensus porté par tous les participants.

Quant aux interrogations formulées au sujet de la double alphabétisation, le représentant du groupe politique DP ajoute qu'il ne faut pas perdre de vue que dans les écoles fondamentales luxembourgeoises est d'ores et déjà pratiquée une certaine forme d'alphabétisation parallèle. De fait, après avoir entamé leur alphabétisation en allemand au cycle 2.1., les élèves abordent l'apprentissage du français dès le cycle 2.2., à un moment où leur alphabétisation en allemand n'est sans doute pas encore achevée.

M. le Président estime qu'en tout état de cause, la mise en place d'un projet-pilote d'une école fondamentale bilingue implique la nécessité de disposer d'un concept pédagogique extrêmement solide, fixant des objectifs précis. Il est surtout indispensable de clarifier la question du niveau linguistique à atteindre. En effet, si à la fin de l'enseignement fondamental, les élèves fréquentant une telle école bilingue ne disposent pas du même niveau que les élèves issus de l'enseignement fondamental « traditionnel », les premiers seront durablement désavantagés et leur scolarité ultérieure risquera d'être hypothéquée.

Mme la Ministre ajoute qu'il importerait aussi d'élucider la question de savoir si le projet-pilote préconisé vise une double alphabétisation ou bien une alphabétisation au choix. Il serait en outre utile d'entendre au préalable l'un ou l'autre chercheur de l'Université du Luxembourg au sujet d'un tel projet, afin que la question de l'encadrement soit clarifiée *ab initio*.

Tout en se ralliant à la nécessité d'une conceptualisation préalable, l'auteur de la résolution fait valoir que la visite d'une école bilingue dans les régions frontalières pourrait contribuer à atténuer certains des doutes et des craintes exprimés au cours du présent échange de vues. Il est ainsi retenu que la Commission continuera ses travaux d'exploration de la possibilité de la mise en place d'un projet-pilote d'une école fondamentale bilingue en entendant à ce sujet des chercheurs et en effectuant, le cas échéant, une visite sur le terrain.

3. Divers

La prochaine réunion aura lieu le **jeudi 5 juillet 2012, à 10.30 heures**. Elle sera consacrée à l'examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat au sujet du projet de loi 6365 (Sportlycée) et à la présentation et à l'adoption d'un projet de rapport afférent.

Luxembourg, le 9 juillet 2012

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot

Annexes :

1. Résolution relative à l'exploration par la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports de la possibilité de la mise en place d'un projet-pilote d'une école fondamentale bilingue offrant une alphabétisation en français et en allemand
2. Présentation *PowerPoint* « Ecole primaire luxembourgeoise bilingue à double alphabétisation (allemand-français) – Projet d'école développé par les enseignants de l'Ecole primaire luxembourgeoise francophone de Walferdange »



Luxembourg, le 12 juin 2012

Dépôt: Monsieur André BAULER

RESOLUTION

La Chambre des Députés,

observant l'hétérogénéité croissante de notre population scolaire au fil des dernières décennies;

constatant que notamment les élèves ayant des bases linguistiques francophones ou lusophones éprouvent souvent de graves difficultés en allemand;

notant également que de plus en plus d'élèves luxembourgeois éprouvent des difficultés en français;

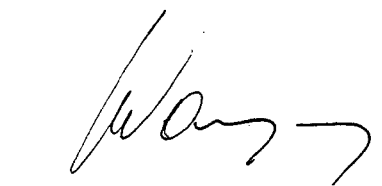
considérant que l'école publique devrait garantir les mêmes chances à chaque enfant indépendamment de ses origines ou de ses capacités linguistiques;

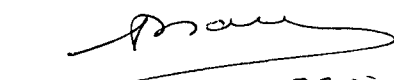
décide

de charger la Commission de l'Education nationale et de la Formation professionnelle d'explorer la possibilité de la mise en place d'un projet-pilote d'une école fondamentale bilingue offrant à la fois une alphabétisation en français et en allemand.


A. BAULER


E. Berger


C. WÄBER


P. BRASSIER


(J. F. F. F. F.)

Projet d'école



Ecole primaire luxembourgeoise bilingue à double alphabétisation
(allemand-français)

développé par les enseignants de l'Ecole primaire luxembourgeoise francophone de
Walferdange

Projet d'école luxembourgeoise bilingue à double alphabétisation (français-allemand)

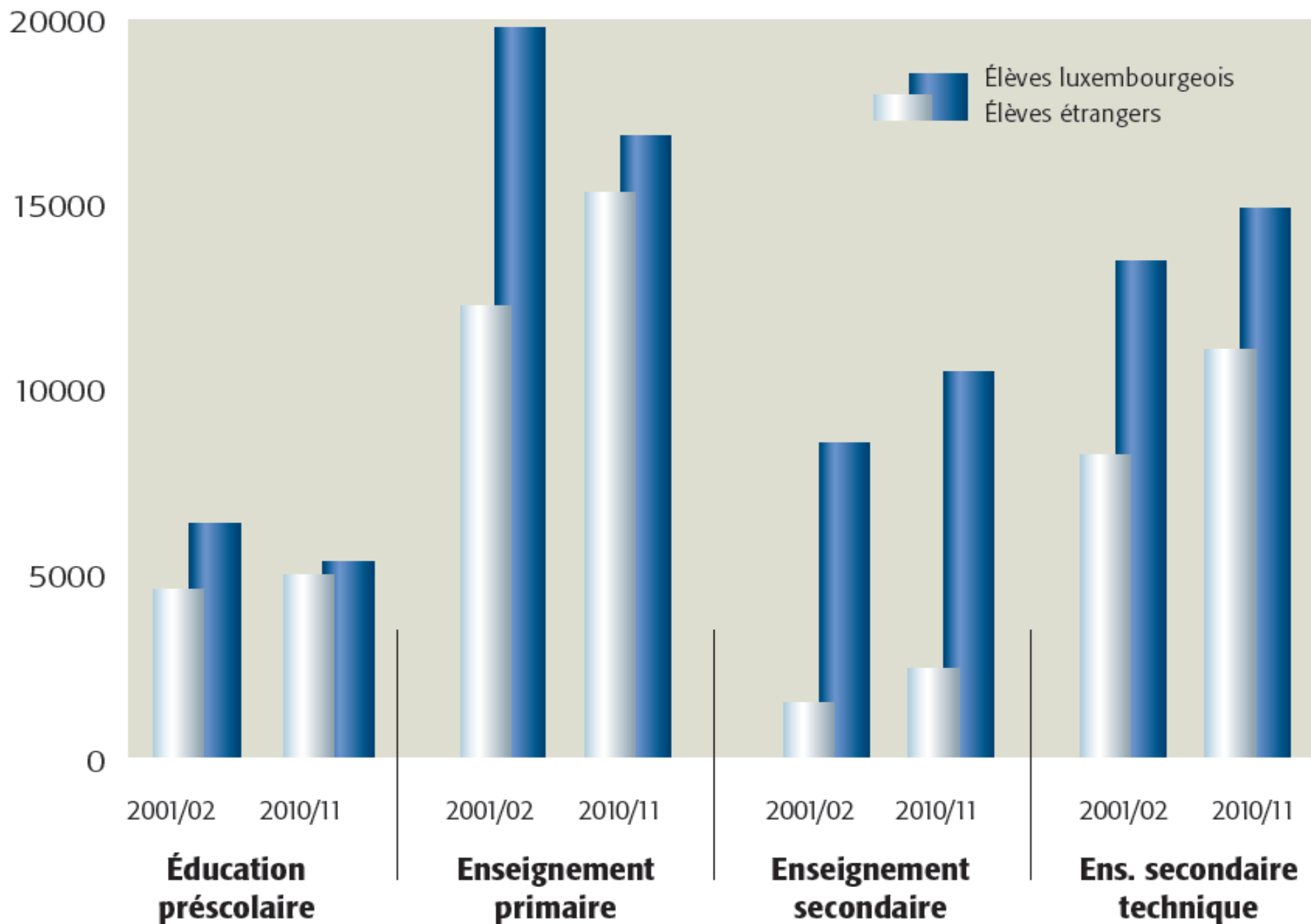


- Constats et conséquences
- Philosophie du projet
- Projet

Constats

- La langue est une condition d'accès au savoir
- L'accès au secondaire classique très conditionné par les compétences en langues
- Une seule langue d'alphabétisation
- Les élèves germanophones sont avantagés
- De nombreux parents préféreraient inscrire leurs enfants dans le public plutôt que dans le privé

Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers



Conséquences

- Ghettoisation des enfants étrangers issus de milieux favorisés dans des établissements privés
- Ségrégation socioculturelle dans l'enseignement secondaire des écoles publiques
- Inégalités des chances

→ Quelle mission pour l'école ?

Philosophie du projet

- Par souci d'équité basée sur deux principes à caractère universel
 - 1) Le principe d'égalité des chances
 - 2) Le principe du libre choix

Notre projet

Pourquoi?

Pour qui?

Où?

Comment?

Pourquoi?

- Pour que le système d'éducation assure l'égalité des enfants
- Pour exploiter au mieux le potentiel de chaque élève
- Pour développer de façon optimale les ressources humaines du pays
- Pour permettre le libre choix (choix d'alphabétisation)

Pour qui?

- Pour tous les élèves

(Le projet n'est pas destiné à une communauté en particulier, mais a comme objectif un meilleur apprentissage des deux langues scolaires pour tous les élèves)

Où?

- Intégré dans une école primaire publique existante

Comment?

- Par immersion
- Dans des classes bilingues à choix d'alphabétisation ou à double alphabétisation
- Par enseignement paritaire des langues

Par immersion

L'immersion est la condition suprême pour l'efficacité de l'apprentissage de la langue et pour la qualité des compétences.

Le concept «un maître, une langue» est un outil essentiel de sa bonne application.

Dans des classes bilingues à choix d'alphabétisation

Nous ne pouvons pas proposer l'alphabétisation de tous les enfants dans leur langue maternelle, ce qui, selon des études récentes, serait la proposition idéale.

Nous proposons donc par défaut un projet bilingue à choix d'alphabétisation (français ou allemand) ou à double alphabétisation parallèle (français et allemand)

Par enseignement paritaire des langues

- La raison essentielle est qu'il renforce l'apprentissage des deux langues et permet des transferts comme chez les bilingues naturels

- Les deux langues sont objets de cours mais aussi langues de cours (langues véhiculaires)

L'enseignement dans la langue prime donc sur l'enseignement de la langue

Proposition de mise en place du projet

- Nous proposons pour optimiser les résultats :
 - 1) d'ouvrir dès que possible 2 classes de cycle 1
(à défaut, deux classes de cycle 2)
 - 2) Ouverture progressive et chronologique des classes supérieures

L'enseignement devrait être ainsi:
celui qui le reçoit le recueille
comme un don inestimable
mais jamais comme une
contrainte pénible.

Albert Einstein





- Chefs de projet:
Paul Pettinger
Linda Pettinger-Heggen
- Equipe enseignante:
Marie-Geneviève Bohyn
Odile Cowen
Hélène Giannoli
Daniela Kirch
Linda Pettinger-Heggen
Paul Pettinger
Chantal Pieters

